

Conseil Municipal du 25 Juin 2020

L'an deux mille vingt

Le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes

Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190

*Dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire***

À la Salle Polyvalente l'Horizon afin de respecter les distanciations sociales, sous la présidence de M.BAURENS Serge, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/06/2020

Secrétaire de séance : Sonia POBLE

Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Catherine, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Maï, MEYER Gérald, FLORIVAL Guy, COQUILLAT Laurence, CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, LAJUX Xavier, LAHCINI Yasmina, CALMEL Thomas, DAGUERRE Olivier, MINATEL Thierry, DIDIER Éric, FEDOU Emmanuelle.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Sonia POBLE, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

A Délibérations :

- 1- Election des 2 délégués auprès de la commission territoriale du SDEHG d'Auterive.
- 2- Election des représentants à l'organe délibérant du SPEHA.
- 3- Election des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement (SME).
- 4- Election des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE).
- 5- Election des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA).
- 6- Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions défense.
- 7- Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de sécurité civile.
- 8- Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de sécurité routière.
- 9- Election des membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS).
- 10- Cession parcelle (partie) – Commune de Miremont – SCI le Donne Bige.

B Questions diverses :

La Séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil présents d'accepter de modifier l'ordre du jour pour rajouter une délibération urgente concernant la résiliation du bail commercial actuel et la signature d'un nouveau bail commercial – commune de Miremont / Société Le Mas.

DELIBERATIONS :

Délibérations :

1. Election des 2 délégués auprès de la commission territoriale du SDEHG d'Auterive (37/20)

(01/2506/2020 – Elections)

Le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Le Maire indique que la Commune de Miremont relève de la commission territoriale d'Auterive.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des 2 délégués de la commune à la commission territoriale d'Auterive, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-07, L5212-7 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESULTATS :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 19
- f. Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
FLORIVAL Guy	19
DIDIER Éric	19

Les 2 délégués élus à la commission territoriale d'Auterive sont :

- Mr Guy FLORIVAL
- Mr Éric DIDIER

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-cinq juin deux mille vingt, à 20h50, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire et le secrétaire.

2. Election des représentants à l'organe délibérant du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA). (38/20)

(02/2506/2020 – Elections)

Conformément aux dispositions de l'article L5211-08 du code général des collectivités territoriales ;

Conformément aux statuts du SPEHA approuvés par arrêté inter préfectoral en date du 28 décembre 2018;

Considérant que le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'organe délibérant du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA), au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Résultats Election Délégué Titulaire :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 19
- f. Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
DIDIER Claude	19

Résultats Election Délégué Suppléant :

- g. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- h. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- i. Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
- j. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- k. Nombre de suffrages exprimés : 19
- l. Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
FEDOU Emmanuelle	19

Monsieur Claude DIDIER, résidant Lieudit « Bacquier », Route d'Auribail, 31190 MIREMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué titulaire au Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA).

Madame Emmanuelle FEDOU, résidant 4 Rue du Docteur Samiac, 31190 MIREMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée suppléante au Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

3. Election des représentants à l'organe délibérant du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement (SME). (39/20)

(03/2506/2020 – Elections)

Conformément aux dispositions de l'article L5211-08 du code général des collectivités territoriales ;

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement;

Considérant que le Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'organe délibérant du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement (SME), au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Résultats Election Délégué Titulaire :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 19
- f. Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
COQUILLAT Laurence	19

Résultats Election Délégué Suppléant :

- g. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- h. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- i. Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
- j. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- k. Nombre de suffrages exprimés : 19
- l. Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
CALMEL Thomas	19

Madame Laurence COQUILLAT, résidant 4 Chemin de Ronde du Château, 31190 MIREMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée titulaire au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement (SME).

Monsieur Thomas CALMEL, résidant 25 Route de Beaumont, 31190 MIREMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué suppléant au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement (SME).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

4. Election des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE). (40/20) :
(04/2506/2020 – Elections)

Conformément aux dispositions de l'article L5211-08 du code général des collectivités territoriales ;

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'environnement ;

Considérant que le Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'organe délibérant du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE), au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Résultats Election Délégué Titulaire :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 19
- f. Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
CALMEL Thomas	19

Résultats Election Délégué Suppléant :

- g. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- h. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- i. Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
- j. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- k. Nombre de suffrages exprimés : 19
- l. Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
LAJUX Xavier	19

Monsieur Thomas CALMEL, résidant 25 Route de Beaumont, 31190 MIREMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué titulaire au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE).

Monsieur Xavier LAJUX, résidant 7 Rue d'Aupailhac, 31190 MIREMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué suppléant au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

5. Election des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA). (41/20) :

(05/2506/2020 – Elections)

Conformément aux dispositions de l'article L5211-08 du code général des collectivités territoriales ;

Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA), au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Résultats Election Délégué Titulaire :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 19
- f. Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
FLORIVAL Guy	19

Résultats Election Délégué Suppléant :

- g. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- h. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- i. Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
- j. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- k. Nombre de suffrages exprimés : 19
- l. Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
BILLA Thi-Maï	19

Monsieur Guy FLORIVAL, résidant 1 Chemin du Pas de l'Hort, 31190 MIREMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA).

Madame Thi-Mai BILLA, résidant 2 Chemin du Pas de l'Hort, 31190 MIREMONT, ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

6. Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense. (42/20) :

(06/2506/2020 – Economie, Politique Générale et Juridique)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La professionnalisation des armées et la suspension de la conscription ont amené le gouvernement à reformuler les liens entre la société française et sa défense.

Le gouvernement souhaite donc que soit instauré, au sein de chaque conseil municipal, une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière, et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de traiter des questions relatives au recensement.

Mr Guy FLORIVAL se porte candidat à ce poste.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à 19 voix pour, le Conseil Municipal :

Accepte la candidature de Mr Guy FLORIVAL.

Mr Guy FLORIVAL, résidant à Miremont (31190), au 1 Chemin du Pas de l'Hort est désigné comme conseiller municipal en charge des questions de défense.

7. Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de sécurité civile. (43/20) :

(07/2506/2020 – Economie, Politique Générale et Juridique)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 13 de la loi N°2204-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, il convient de désigner un adjoint ou un conseiller municipal en charge des questions de sécurité civile.

Mr FLORIVAL Guy se porte candidat à ce poste.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à 19 voix pour, le Conseil Municipal :

Accepte la candidature de Mr Guy FLORIVAL.

Mr Guy FLORIVAL, résidant à Miremont (31190), au 1 Chemin du Pas de l'Hort est désigné comme conseiller municipal en charge des questions de sécurité civile.

8. Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de sécurité routière. (44/20)

(08/2506/2020 – Economie, Politique Générale et Juridique)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

L'association des Maires et des Présidents de Communauté de la Haute-Garonne et l'Etat, à travers la Préfecture de la Haute-Garonne, ont signé le 23 juin 2006 une convention de partenariat à la Maison de la Sécurité Routière dont l'objet est d'informer et de sensibiliser les maires du département de la Haute-Garonne en vue de développer des plans d'actions de sécurité routière dans le cadre des champs de compétences des communes :

Infrastructure routière, aménagement de la voirie et de la signalisation, réglementation, le pouvoir de police et les contrôles par la police municipale, urbanisme et l'organisation des transports, éducation routière des enfants en lien avec l'école et l'organisation du périscolaire, information des citoyens, action en faveur de leurs agents territoriaux etc...

Afin de mettre en œuvre cette information et cette sensibilisation, il convient de désigner un adjoint ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité routière.

Mr FLORIVAL Guy se porte candidat à ce poste.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à 19 voix pour, le Conseil Municipal :

Accepte la candidature de Mr Guy FLORIVAL.

Mr Guy FLORIVAL, résidant à Miremont (31190), au 1 Chemin du Pas de l'Hort est désigné comme conseiller municipal en charge des questions de sécurité routière.

9. Election des membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS). (45/20)

(09/2506/2020 – Elections)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 123-6 et R. 123-7 à R. 123-10,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il est géré par un Conseil d'Administration présidé par le maire.

Le Conseil d'Administration du CCAS comprend en nombre égal, outre le Maire, des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal.

Le nombre de membres ne peut être inférieur à 8 soit 4 membres élus et 4 membres nommés, ni supérieur à 16 soit 8 membres élus et 8 membres nommés.

Monsieur le Maire propose de fixer à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 5 membres nommés par le Maire et non membres du Conseil municipal.

Considérant que les membres sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste a été déposée :

« Ensemble Pour Miremont » :

- Mme Sonia POBLE
- Mr Claude DIDIER
- Mme Sandrine FRITZ
- Mme Yasmina LAHCINI
- Mr Thomas CALMEL

Les Résultats obtenus sont :

- a. Nombre de bulletins : 19
- b. Bulletins blancs ou nuls : 1
- c. Nombre de suffrages exprimés : 18
- d. Nombre de voix pour la liste « Ensemble pour Miremont » : 18
- e. Nombre de sièges à pourvoir : 5

Mesdames, Messieurs, POBLE Sonia, DIDIER Claude, FRITZ Sandrine, LAHCINI Yasmina, CALMEL Thomas sont élus pour représenter le centre communal d'Action Sociale de Miremont.

Ils ont déclaré accepter ce mandat.

10. Cession parcelle (partie) – Commune de Miremont – SCI le Donne Bige. (46/20)

(10/2506/2020 – Urbanisme – Gestion Foncière)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un permis de construire a été accordé en date du 10/06/2020 pour la construction d'une pharmacie Chemin Loubine à Miremont, à proximité immédiate de la Maison de santé, à la SCI Le Donne Bige, représentée par Monsieur BIGE Thomas.

Afin de signer une promesse de vente notariée et de finaliser le dossier à l'ARS, il convient d'acter la cession portant sur une emprise non bâtie selon les conditions suivantes :

- Section E N° 1146 (partie), d'une contenance de 765 m²
Appartenant à la Commune de Miremont

Il a été convenu entre les parties :

Le prix total de l'acquisition est de 60 000,00 € HT. (Suite à avis du Domaine en date du 10/06/2020 – Annexé à la présente).

L'acte authentique sera signé avec Maître Florence BOYREAU, Notaire à Auterive, chargé du dossier pour la Commune de Miremont.

Les frais de notaire concernant la cession de cette parcelle seront pris en charge par la SCI Le Donne Bige.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :
Accepte la proposition du maire,
Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

Avis du Domaine en date du 10/06/2020 (Annexe 10/2506/2020-01)

11. Résiliation bail actuel et signature nouveau bail commercial – Commune de Miremont – Société Le Mas (47/20)

(11/2506/2020 – Conventions financières)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil présents d'accepter de modifier l'ordre du jour pour rajouter une délibération urgente concernant la résiliation du bail commercial actuel et la signature d'un nouveau bail commercial – commune de Miremont / Société Le Mas.

Les élus, à l'unanimité, sont d'accord pour examiner ce dossier.

Vu la délibération N°19/20 en date du 09 mars 2020 et considérant les nouvelles négociations entre les 2 parties ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le bail commercial conclu entre la Commune de Miremont et la Société Le Mas avec effet à la date du 1er Janvier 2015 moyennant un loyer de 800 €, taxes et charges en sus, pour des locaux situés à Miremont au 50 Route des Pyrénées.

D'un accord commun, les 2 parties décident de résilier ce bail commercial et de conclure un nouveau bail commercial selon les conditions suivantes :

- Le bail sera établi pour une durée de 9 ans et prendra effet à la fin des travaux nécessaires à la séparation des 2 activités (vente de pizza à emporter – bar tabac).

- Loyer mensuel : 420 €, en sus ses charges d'ordures ménagères, à la charge du preneur, qui seront régularisées en fin d'année (20 €/mois).

- Travaux à la charge du bailleur comprenant : séparation physique des 2 locaux par la construction d'une cloison de séparation, création de nouveaux WC réservés pour l'activité de vente de pizzas à emporter, séparation des installations électriques, sanitaires et eau potable.

Cette transaction sera conclue par acte notarié.

L'acte authentique sera signé chez Maître Florence BOYREAU, Notaire à Auterive (Haute-Garonne).

Les frais de notaire seront pris en charge par la Commune de Miremont.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

Accepte la proposition du maire,

Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

Annexes du Conseil Municipal du 25 juin 2020

Avis du Domaine en date du 10/06/2020 (Annexe 10/2506/2020-01)



ANNEXE (U) N° 7300-SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale des Finances Publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne
Pôle d'évaluation domaniale
Cité administrative - Bâtiment C
31 095 TOULOUSE Cedex 5
drfp31.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 10/06/2020

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie et du Département de la Haute-Garonne

POUR NOUS JOINDRE :

à

Évaluateur : Marie-Christine TOURRAINE
Téléphone : 05 34 44 83 18
Courriel : marie-christine.tourraine@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2020-31345V0638

Monsieur le Maire de Miremont
Hôtel de ville
Place du Général Carretier
31190 MIREMONT

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

CGCT : articles L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37, L.5722-3, R. 2241-2, R. 2313-2, R.4221-2, R. 5211-13-1 et R. 5722-2 ;
CG3P : articles L.3221-1, L.3222-2, R.3221-6 et R.3222-3.

DÉSIGNATION DU BIEN : PROPRIÉTÉ FONCIÈRE NON BÂTIE

ADRESSE DU BIEN : LIEU-DIT LOUBINE, MIREMONT

VALEUR VÉNALE : 57 375 € HT

1 - SERVICE CONSULTANT : COMMUNE DE MIREMONT - Vos réf. : NS/011-2020

Affaire suivie par : Nathalie SLIVAK

2 - Date de consultation	: 30/04/2020
Date de réception	: 11/05/2020
Date de visite	: Néant
Date de constitution du dossier « en état »	: 11/05/2020

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession d'une emprise non bâtie.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Adresse : Lieu-dit Loubine, Miremont

Références cadastrales : section E n° 1146p

Le projet de cession porte sur une emprise non bâtie d'une contenance de 765 m², à détacher de la parcelle cadastrée E n°1146. Ce terrain, constituant le fond de parcelle supportant actuellement une maison de santé, est destiné à la construction d'une pharmacie.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- Propriétaire : Commune de Miremont
- Occupation : Libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

ZONE UB DU PLU EN VIGUEUR

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Compte tenu des éléments d'appréciation connus du service, la valeur vénale de l'emprise est estimée à 78 € HT le m², soit, pour une superficie de 765 m², une valeur vénale totale de 67 375 € HT.

8 - DURÉE DE VALEUR

12 mois.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,
L'inspectrice des finances publiques.



Marie-Christine TOURRAINE

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est
levée à 10h00.

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.
Fait et clos à MIREMONT, les jours, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.